

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de DAINVILLE

**Enregistrement d'une demande d'augmentation de l'activité
de la blanchisserie située 16, rue whitstable**

CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le **CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS**, a déposé un dossier d'enregistrement en vue d'exploiter une demande d'augmentation de l'activité de la blanchisserie située 16, rue Whitstable, sur le territoire de la commune de DAINVILLE (62000).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 5 juillet 2023.

Le dossier est consultable en mairie de **DAINVILLE**, commune d'implantation du projet, du 21 août 2023 au 22 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. Les installations peuvent faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assortis de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.